



Entraînement aux ASSR1 et 2

publié le 02/04/2026

Les élèves de 5e doivent passer l'ASSR1 et les élèves de 3e, l'ASSR2.

Les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de 1er et 2e niveaux s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques.

Les attestations ASSR 1 et ASSR 2 portent sur la connaissance des risques et des règles applicables pour chacun des types d'usagers : piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager d'une voiture, futur automobiliste. Elles font partie intégrante de l'enseignement obligatoire et permettent de vérifier les connaissances de sécurité routière progressivement acquises tout au long de la scolarité.

Au collège Jules Verne, nous portons une attention particulière à la préparation de ces examens.

Chaque élève a pu bénéficier, par petits groupes, d'une séance d'entraînement et d'explications, parfois plusieurs séances en cas d'absence d'enseignants. Les liens d'entraînement ont aussi été transmis directement aux élèves via Pronote.

Les examens finaux auront lieu en mai pour les 3e et à partir du 8 juin pour les 5e.

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**